

COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016

L'an deux mil seize,

Le 17 mars 2016 à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 08 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents : S. MIOSSEC, A. FORMOSA, C. JAFFRE, L. MASSE, J. TALGORN, E. JEAN, V. PRUVOST, D. CADO, C. FLORIT, J. FURIC, JP. GUYADER, AM. LAVANANT, S. LE BRETON, A. LE MAOUT, MC. LE MAOUT-GUILLOU, D. LE NOC, G. LE NOST, S. LE SQUER, V. PENGLAOU, V. PENNOBER, L. ANDRIEUX

Absents représentés par : J. GUETTE par A. FORMOSA, O. BARBEDETTE par J. FURIC, C. HUS par E. JEAN, MC. BLANCHARD par MC. LE MAOUT-GUILLOU, B. LE COZ par V. PENGLAOU, F. QUEGUINER par V. PRUVOST

Madame A. LE MAOUT a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour par l'ajout des points suivants :

-Budget de la ZA de Trébellec : Compte administratif et compte de gestion 2015

-Place Ilminster : droit de place

Adopté à l'unanimité

Le précédent compte-rendu est mis aux voix : adopté à l'unanimité

I ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, PERSONNEL

A/ FINANCES

● Budget général

1) Comptes administratif, de gestion 2015 et affectation des résultats

Monsieur le Maire présente les résultats de la gestion 2015 et propose que le vote sur les questions budgétaires se fasse à l'issue des discussions.

Section de fonctionnement :

Les prévisions de dépenses et recettes 2015 auxquelles se sont ajoutées les décisions modificatives s'équilibraient à 4 244 655.35€.

Le compte administratif présente en section de fonctionnement un excédent de 788740.03€. Les dépenses se sont élevées à 3 389 356.33€ et les recettes à 4 178 096.36€ compte tenu de l'excédent reporté de 176 967.53€.

Section d'investissement :

Les prévisions de dépenses et recettes 2015 auxquelles se sont ajoutées les décisions modificatives s'équilibraient à 2 905 364.33€.

Les dépenses se sont élevées à 2 551 717.14 € et les recettes à 2 243 258.61€, soit un déficit de 308 458.53€. Les restes à réaliser en dépenses sont d'un montant de 605 689.00€.

Le compte administratif 2015 est en conformité avec le compte de gestion du Percepteur.

Au budget 2015, il avait été prévu de virer de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, la somme de 482 857.03€. Cette opération est à réaliser sur 2016. Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement :

Section d'investissement : - 1068 : virement prévu en 2016 soit 482 857.03 €

Section de fonctionnement : - 002 : 305 883.00€

Le déficit courant de la section d'investissement (308 458.53€) est repris en dépenses de cette section du budget 2016.

3) Pacte financier et fiscal de Quimperlé Communauté

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 février 2016, le Conseil communautaire a adopté le pacte financier et fiscal régissant les relations entre Quimperlé Communauté et les communes membres sur la période 2016/2020. Ce pacte permettra d'assurer de manière plus lisible et cohérente le financement du projet de territoire tout en préservant les capacités financières des communes et de la communauté. Monsieur le Maire présente à l'aide d'un diaporama le contenu de ce pacte et précise que les conséquences pour la commune de Riec sur Bélon sont :

- Maintien des dotations de solidarité et des compensations de l'ex taxe professionnelle
- Nouveau fonds de concours (ports, friches, commerce...)
- Renforcement des mutualisations
- Préparation du transfert des zones économiques
- Des bases saines à nos relations financières

Arrivée monsieur Pruvost 18h50

Madame LE MAOUT GUILLOU estime que l'autonomie fiscale et financière de la commune s'amenuise et ne voit donc pas l'intérêt d'un tel pacte.

Monsieur le Maire est persuadé du contraire car sur la période précédente les communes ont plus investi que la communauté. En ce qui concerne les taux d'imposition, la communauté est aujourd'hui en matière de Taxe d'Habitation (TH) dépendante de la politique d'abattement des communes, le pacte prévoit une politique communautaire d'abattements de TH, ainsi chacun se libère. La communauté par ce pacte cadre ce qu'elle veut financer.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de pacte financier et fiscal régissant les relations entre Quimperlé Communauté et ses communes membres sur la période 2016-2020.

Adopté : pour 23, abstentions : 4 M C LE MAOUT-GUILLOU, M C BLANCHARD, G LE NOST, A M LAVANANT

Monsieur LE NOST pense que beaucoup de maires veulent se débarrasser de certaines problématiques. Il cite comme exemple le fait que, concernant les ordures ménagères, la commune ne défend pas les administrés auprès de la communauté. Les doléances relatives aux ordures ménagères sont systématiquement renvoyées vers la communauté.

Madame LAVANANT estime que la commune de Riec sur Bélon n'a pas été particulièrement défendue auprès de la communauté. Elle prend l'exemple des zones d'activités dont la commune finance les travaux alors que c'est la communauté qui perçoit la taxe professionnelle.

Monsieur le Maire rappelle que la perception de la TP par la communauté relève de la loi ce n'est donc pas propre à Riec. Il cite les exemples d'équipements pour lesquels la commune a reçu l'aide de la communauté (fonds de concours pour la Mem, l'axe Quimperlé/Pont-Aven, aides aux économies d'énergie, petit patrimoine...). La Communauté investit donc dans les communes.

4) Plan pluriannuel d'investissement, vote des taux, budget 2016

Pour la présentation du plan pluriannuel d'investissement et du projet de budget pour 2016, monsieur le Maire déclare :

« Lors du DOB de février dernier, je vous avais présenté le contexte national et local qui a cadré la préparation de notre budget 2016. Je vous rappelle les éléments de conclusion que je vous avais présentés :

- Une situation financière saine, tant sur le niveau d'imposition que celui d'endettement
- Des marges de manœuvre qui se réduisent : baisse de DGF, dépenses de personnel contraintes, rares grandes sources d'économie...
- Un plan pluriannuel d'investissement important pour bien arbitrer, tant sur les dépenses à retenir que sur les recettes à mobiliser (impôts ? emprunt ?)

Nous venons à l'instant d'échanger sur le pacte financier et fiscal liant notre Communauté d'agglomération avec nos 16 communes. Comme j'ai pu le dire :

- Il apporte plus de cohérence et de lisibilité
- C'est un pacte avantageux pour chaque commune
- La solidarité intercommunale en sort renforcée par les fonds de concours
- Il pose des bases saines pour des relations financières justes et équitables

Place donc désormais à notre propre budget, et d'abord à un échange sur le plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 de notre commune d'ici à la fin du mandat. C'est pour moi un document extrêmement important. J'estime que c'est un outil de pilotage de notre travail collectif, pour savoir où l'on va, savoir ce que l'on est capable de réaliser financièrement et avec quels moyens financiers.

Bien entendu, et c'est normal, les élus de la majorité l'ont travaillé en profondeur avant de la présenter en commission des finances. Ceci est normal car ce PPI marque notre volonté de tenir les engagements que nous avons portés lors des élections municipales de 2014. Justement, parmi ces engagements, il y en a un que je souhaitais approfondir avant de finaliser ce PPI : le projet de salle des fêtes.

Nous y avons travaillé avec notamment l'aide d'un professionnel en capacité de bien appréhender nos attentes et chiffrer les différentes hypothèses. Et nous y travaillerons encore car beaucoup de choses restent à réfléchir, mesurer, chiffrer et arbitrer.

Mais il serait extrêmement injuste et incorrect de résumer ces différents investissements à ce seul projet. Nous prévoyons notamment de très gros investissements dans le domaine de la voirie avec près de 4,2 M€ d'ici la fin du mandat. C'est indispensable, tant pour la voirie de campagne que pour le bourg et surtout Coat Pin Lanmeur. Nous prévoyons également plus de 1,1 M€ dans nos bâtiments hors projet de salle des fêtes et près de 800 000 € d'autres investissements.

Tout cela représente un effort important, mais qui permettra à nos entreprises du bâtiment et des travaux publics de bénéficier d'un niveau d'activité conséquent, que l'on peut estimer à environ 16 emplois par an. C'est également un effort tout à fait réalisable par notre commune parce qu'il est sensiblement comparable à celui du mandat 2008 – 2014.

Important donc. Mais je dirai même que l'ensemble de ces différents projets est indispensable. Notre commune a besoin d'un certain nombre d'investissements pour conserver une voirie dans un bon état général. Nous avons également besoin des équipements projetés pour répondre à nos besoins actuels, sans même parler des besoins futurs.

Pour autant, vous comme moi avons tous en tête le contexte financier contraint qui est le nôtre à Riec sur Bélon comme dans l'ensemble des collectivités de France. Il nous faut donc faire des choix. En investissement, certains projets envisagés restent encore à travailler et à préciser. Mais c'est surtout dans nos dépenses de fonctionnement que nous devons poursuivre les efforts déjà engagés, afin de conserver des marges de manœuvre pour nos investissements.

Si l'on regarde nos dépenses de fonctionnement justement, la seule réelle dépense en plus des dernières années a été la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2014/2015. Tout en sachant que cette dépense nouvelle a fait l'objet d'un soutien important de l'Etat et de la CAF. Donc, depuis 2008, et si l'on retire le coût de ces nouveaux rythmes, nos dépenses de fonctionnement n'ont augmenté que de 1,5% par an soit, une quasi stabilité, puisque l'inflation a été de 1,4% par an sur la même période. Nous avons donc tenu notre budget de fonctionnement et il serait tout à fait malhonnête de laisser à penser que notre commune dépense n'importe comment. Nous continuerons donc à être très prudents sur les dépenses de fonctionnement à engager dans les années futures. La preuve, nos dépenses de fonctionnement courantes vont augmenter de seulement 0,85 % en 2016 par rapport au budget 2015. La priorité étant de bien entretenir notre patrimoine bâti et routier ainsi que de préserver les financements liés à la vie sociale, scolaire, associative et culturelle de notre commune.

Côté recettes, nous allons encore connaître deux années de forte baisse des dotations de l'Etat. Cela pose de réelles difficultés quand une commune – comme c'est le cas pour nous – ne dépense déjà que très prudemment depuis longtemps et n'a donc pas de réelles marges de réduction de ses dépenses. Nous sommes donc conduit à proposer de solliciter une augmentation modérée des impôts locaux, non pas pour nos dépenses de fonctionnement mais bien pour dégager suffisamment d'autofinancement pour permettre les investissements indispensables que nous envisageons.

Aucun élu ne prend plaisir à solliciter davantage ses concitoyens. Nous ne prenons pas cette décision à la légère. Nous avons donc bien mesuré ce que cela signifie comme effort demandé à nos contribuables locaux : pour une maison moyenne de Riec, cela représente une vingtaine d'euros par an en 2016 et en 2017. Je dis bien sur deux années seulement car nous nous engageons à ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour le reste du mandat.

Concrètement, comme présenté dans la note que vous avez tous reçu, le taux de taxe d'habitation passera entre 2015 et 2017 de 10,72% à 11,48% – soit + 0,76 points – et celui de taxe sur le foncier bâti de 13,68% à 14,66% – soit + 0,98 points.

Grâce à cela, notre autofinancement moyen sur les 5 prochaines années pourra être préservé à hauteur de 450 000 euros, ce qui semble une sorte de « minimum » pour une commune comme Riec sur Bélon. »

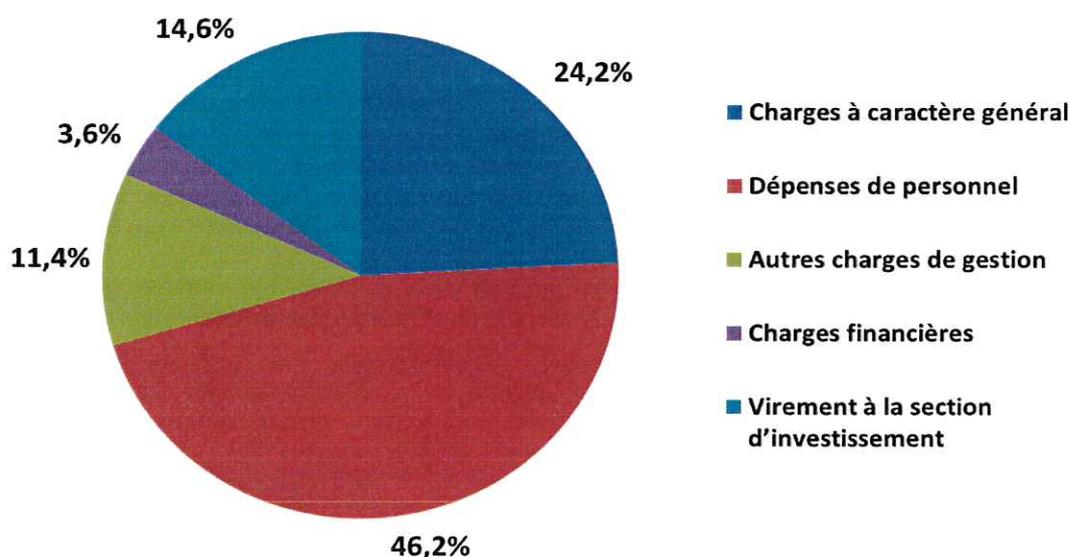
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Pour mémoire		
							Taux moyen nationaux strate 2014	Taux moyen Finistère 2014	Bases nettes 2015
Taxe d'habitation	10.72	11.10	11.48	11.48	11.48	11.48	13.77	16.85	7 042 954
Taxe sur le foncier bâti	13.68	14.16	14.66	14.66	14.66	14.66	19.10	20.12	5 023 474
Taxe sur le foncier non bâti	41.75	43.21	44.72	44.72	44.72	44.72	51.54	43.22	220 143

La proposition de budget 2016 présentée par monsieur le Maire se caractérise comme suit :

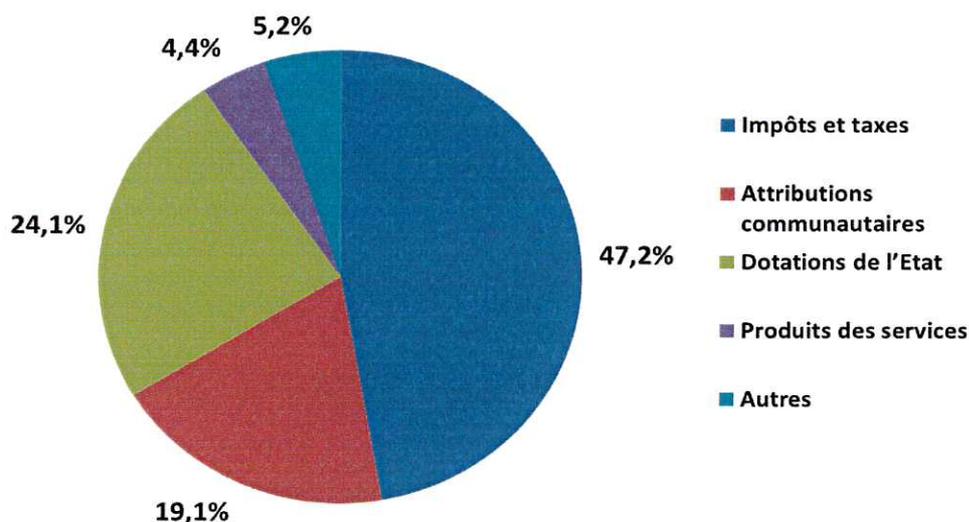
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 3 738 190.00€.

Les postes de dépenses les plus importants sont les suivants :

- Charges à caractère général : 834 811.00€ contre 775 448.40€ au BP 2015 plus les décisions modificatives (DM)
- Personnel: 1 596 540.00€ contre 1 601 650.00€ au BP 2015 plus les DM.
- Autres charges de gestion: 395 190.00€ contre 420 390.28 € au BP 2015 plus les DM.
- Charges financières : 123 391.46€ contre 128 183.95€ au BP 2015
- Virement à la section d'investissement : 520 000.00€ au lieu de 482 857.03€ au BP 2016



Les recettes proviennent: des impôts (1 620 000.00€), des attributions communautaires (653 000.00€), des dotations de l'Etat (824 847.00€), des produits des services (152 300.00€)



La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes y compris les dépenses engagées à 2 653 938.53€. Les opérations non individualisées s'élèvent à 2 390 938.53€, les opérations individualisées à 263 000.00€.

- Kérandreo (giratoire + zone) : 500 000 €,
- Voirie (programme annuel + pistes cyclables) : 385 000 €,
- Local périscolaire Bosser : 241 000 €,
- Acquisition de terrains : 177 000 €,
- Réaménagement crèche : 140 000 €,
- Matériels et installations voirie : 95 000 €,
- Divers mobiliers, matériels pour les écoles, salles, mairie... : 75 000 €,

Ces dépenses sont financées de la manière suivante :

- Virement section de fonctionnement : 505 800 €,
- Subventions déjà attribuées : 556 000 €,
- Remboursement TVA : 140 000 €,
- Taxe d'aménagement : 35 000 €, ...
- Emprunt pour équilibrer le budget : 702 700€

Monsieur le Maire précise que normalement cet emprunt ne devrait pas être mobilisé car des opérations seront réalisées pour partie en 2017 pour un montant d'au moins 400 000 €. Il s'agit de Kérandreo et des acquisitions de terrains. Il reste des subventions à venir pour 260 000 €.

Madame LAVANANT constate que les bases de fiscalité augmentent et que c'est également une augmentation de 4% des impôts qui est présentée alors que les salaires n'ont pas augmentés autant.

Monsieur le Maire répond que lui-même et son équipe veulent être transparents, c'est pour cela qu'ils veulent une hausse modérée sur 2016 et 2017 puis un engagement de ne plus augmenter sur le reste de la durée du mandat.

Madame LAVANANT souligne que les valeurs locatives sont élevées sur le littoral et que cet élément n'est pas à négliger.

Concernant les projets inscrits au PPI Monsieur le Maire note que la commune est en discussion officielle avec le diocèse pour l'acquisition du presbytère. Il rappelle que cette proposition est importante pour la réflexion que mène la collectivité pour le projet d'implantation de la salle des fêtes en centre bourg.

Madame LE MAOUT GUILLOU estime que la somme positionnée pour les pistes cyclables est importante et s'étonne qu'un tel projet ne soit pas porté par la communauté de communes.

Monsieur PRUVOST souligne qu'il faut distinguer les projets locaux, intercommunaux et départementaux. Le projet présenté pour le budget 2016 est local (desserte du bourg) avec un financement départemental.

Monsieur LE NOST pense que lorsque l'on investit dans de tels projets c'est lourd à porter d'autant plus qu'il faudrait mettre davantage d'argent pour la mise à niveau de la voirie.

Monsieur le Maire note que si plus d'argent est positionné sur la voirie la question est comment se fait ce financement ? Il conclut qu'inévitablement il faut faire des choix.

Un échange intervient, à propos des pistes cyclables, entre madame LE MAOUT GUILLOU et monsieur FLORIT au cours duquel Madame GUILLOU s'estime agressée par les propos tenus.

Monsieur le Maire propose de passer aux différents votes :

*Compte administratif 2015

Monsieur le Maire se retire. Madame FORMOSA, 1^{ère} Adjointe, Présidente de séance, soumet le compte administratif au vote.

Le Conseil municipal procède au règlement définitif du budget 2015 de la Commune comme suit :

Section	Résultat de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2015		Résultats de clôture Exercice 2015	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
Fonctionnement		176967.53	3 389 356.33	4 001 128.83		788 740.03
Investissement	1 139 251.26		1 412 465.88	2 243 258.61	308 458.53	
TOTAL	1 139 251.26	176 967.53	4 801 822.21	6 244 387.44		480 281.50

Approuve l'ensemble du compte administratif 2015 de la Commune, conforme au compte de gestion dressé par le percepteur.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et crédits annulés.

Adopté : pour : 22 ; contre : 4 M C LE MAOUT-GUILLOU, M C BLANCHARD, G LE NOST, A M LAVANANT.

*Compte de gestion 2015

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion 2015 de la Commune dressé par le Comptable du Trésor, certifié exact par le receveur des Finances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté : pour 23, abstentions : 4 M C LE MAOUT-GUILLOU, M C BLANCHARD, G LE NOST,

*Affectation des résultats

Le Conseil municipal affecte l'excédent de la section de fonctionnement du budget 2015 de la Commune comme suit :

- Budget 2016 : Section d'investissement, 482 857.03€ au compte 1068.

- Budget 2016 : Section de fonctionnement, 305 883.00€ au compte 002.

Précise que le déficit de la section d'investissement (308 458.53€) du compte administratif 2015 est repris à la section d'investissement du budget 2016.

Adopté : pour : 23 ; abstention : 4 M C LE MAOUT-GUILLOU, M C BLANCHARD, G LE NOST, A M LAVANANT

*PPI

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement de la période 2016/2020 tel que figurant en annexe de la présente délibération.

*Vote des taux

Le Conseil municipal fixe pour 2016 les taux des impositions locales comme suit

Taxe	Taux
Taxe d'habitation	11.10
Taxe sur le foncier bâti	14.16
Taxe sur le foncier non bâti	43.21

Adopté: pour 23, contre : 4 M C LE MAOUT-GUILLOU, M C BLANCHARD, G LE NOST, A M LAVANANT

*Budget primitif 2016

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- En section de fonctionnement à 3 723 990.00€
- En section d'investissement à 2 653 938.53€.

Précise qu'il s'agit d'un vote par chapitre.

Adopté: Pour:23 ; Contre : 4 M C LE MAOUT-GUILLOU, M C BLANCHARD, G LE NOST, A M LAVANANT

② Assainissement

Monsieur le Maire présente les différents comptes relatifs à l'assainissement. Il informe également le Conseil municipal sur le fait que le budget 2016 sera en mesure de rembourser la subvention exceptionnelle versée par le budget général en une seule fois et non en deux fois. Il propose d'autoriser ce versement.

Les différents votes sont regroupés après les discussions.

1) Comptes administratif et de gestion 2015

Section d'exploitation :

Les prévisions de dépenses et de recettes 2015 s'équilibraient à 818 713.00€ Les réalisations sont les suivantes : dépenses 173 408.55€, recettes 424 944.18€. La section d'exploitation présente un excédent de 251 535.63€.

Section d'investissement :

Les prévisions de dépenses et de recettes 2015 s'équilibraient à 1 174 425.76€.

Les réalisations sont les suivantes : dépenses 1 145 370.27€; recettes 1 348 378.61€. Soit un excédent de la section d'investissement de 203 008.34€.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du Percepteur.

2) Affectation des résultats

Le budget 2015 prévoyait un virement à la section d'investissement à la hauteur de 645 103.84€. Compte tenu de l'ensemble des taxes de raccordement qui sont à percevoir sur deux ans, il ne peut pas être réalisé à l'issue du budget 2015.

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 251 535.63€ est affecté en section d'investissement. La section d'investissement du budget présente un excédent courant de 203 008.34 € qui sera repris au budget 2016.

3) Budget primitif 2016

Section d'exploitation :

Les prévisions de dépenses et recettes s'équilibrent à 554 502.00€. Les dépenses sont principalement constituées par les charges financières 61 934.70€, les amortissements 86 563.50€. Il est prévu un virement à la section d'investissement d'un montant de 325 203.80€. Les recettes proviennent des redevances reversées par la société fermière et des taxes de raccordement à l'assainissement.

Elles tiennent compte du nombre d'habitations qui devront être raccordées au nouveau réseau d'assainissement.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 998 461.63€. La dépense la plus importante porte sur le provisionnement du remboursement de l'emprunt relais de trésorerie. En effet dans la mesure où la trésorerie le permettra il est envisagé de rembourser par anticipation (échéance du contrat de prêt: juillet 2017) en 2016 une partie de cet emprunt relais. Les recettes de la section proviennent essentiellement de l'excédent, du virement de la section de fonctionnement et du reliquat de subvention à percevoir.

*Compte administratif

Monsieur le Maire se retire. Madame FORMOSA, 1^{ère} Adjointe, Présidente de séance, soumet le compte administratif au vote.

Le Conseil municipal procède au règlement définitif du budget 2015 de l'assainissement comme suit :

Section	Résultat de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2015		Résultats de clôture 2015	
	Déficit	Excédent	Mandats	Titres	Déficit	Excédent
Fonctionnement			173 408.55	424 944.18		251 535.63
Investissement		53 863.81	1 145 370.27	1 294 514.80		203 008.34
TOTAL		53 863.81	1318 778.82	1 719 458.98		454 543.97

Approuve l'ensemble du compte administratif 2015 de l'assainissement, conforme au compte de gestion dressé par le percepteur.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et crédits annulés.

Adopté : pour: 24; contre 2: A M LAVANANT, G LE NOST

*Compte de gestion

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion 2015 de l'assainissement dressé par le Comptable du Trésor, certifié exact par le receveur des Finances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté : pour: 24; contre 2: A M LAVANANT, G LE NOST

*affectation des résultats

Le Conseil municipal affecte l'excédent de la section d'exploitation constaté au compte administratif 2015 de l'assainissement comme suit :

Budget 2016 : section d'investissement affecte la somme de 251 535.63€ au compte 1068. L'excédent d'investissement 2015 est repris en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité

*Budget 2016

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2016 de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- en section d'exploitation à 554 502.00€
- en section d'investissement à 998 461.63€.

Adopté : pour : 25 ; contre: 2: A M LAVANANT, G LE NOST

*Remboursement de la subvention versée par le budget général

Le Conseil municipal autorise le remboursement de la subvention exceptionnelle versée en 2012 par le budget général au budget de l'assainissement en une seule fois.

Adopté à l'unanimité

↳ Port de Rosbras

Madame MASSE présente les différents comptes et en profite pour remercier les bénévoles qui travaillent régulièrement avec elle.

Les votes interviennent à l'issue de ces présentations.

1) Comptes administratif et de gestion 2015

Section d'exploitation :

Les prévisions 2015 s'équilibraient en dépenses et recettes à 85 363.48€; les réalisations sont les suivantes : dépenses 59 358.58€, recettes 96470.28€ dont 24 456.36€ d'excédent reporté, soit un excédent de 37 111.70€ sur l'exercice 2015.

Section d'investissement :

Les dépenses et recettes s'équilibraient à 106 785.13 €. Les réalisations sont les suivantes : dépenses 25 041.42€; recettes 95 005.13€ dont un excédent reporté de 48 983.51€ soit un excédent de 69 963.71€ sur l'exercice 2015. Ce dernier sera repris au budget 2016.

Le compte financier est conforme au compte de gestion du Percepteur.

2) Affectation des résultats

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement (37 111.70€), comme suit: 10 600.00€ virement prévu en 2015 de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et le reste (26 511.70€) en section de fonctionnement.

3) Budget primitif 2016

Section d'exploitation :

Les prévisions s'équilibrent en dépenses et recettes à 85 432.95€.

Les dépenses sont constituées par les charges générales 23 953.14€ (fluides, entretien des chaînes de mouillages et des bouées, les frais SNSM), la dotation aux amortissements 24 759.91€ et le virement de 2 769.84€ vers la section d'investissement.

Les recettes proviennent pour l'essentiel du produit de la location des mouillages.

Section d'investissement :

La proposition budgétaire est équilibrée à 108 093.46€, dont 76 924.88€ pour travaux.

*Compte administratif 2015

Monsieur le Maire se retire et madame FORMOSA, 1^{ière} Adjointe, Présidente de séance, soumet au vote le compte administratif 2015.

Le Conseil municipal procède au règlement définitif du budget 2015 du Port de Rosbras comme suit :

<i>Section</i>	<i>Résultat de l'exercice précédent</i>		<i>Opérations de l'exercice 2015</i>		<i>Résultats de clôture 2015</i>	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
Fonctionnement		24 456.36	59 538.58	72 013.92		37 111.70
Investissement		48 983.51	25 041.42	46 021.62		39 963.71
TOTAL		73 439.87	84 400.00	118 035.54		107 075.41

Approuve l'ensemble du compte administratif 2015 du Port de Rosbras, conforme au compte de gestion dressé par le percepteur.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et crédits annulés.

Adopté à l'unanimité

*Compte de gestion

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion 2015 du port de Rosbras dressé par le Comptable du Trésor, certifié exact par le receveur des Finances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté à l'unanimité

*Affectation des résultats

Le Conseil municipal affecte l'excédent de la section d'exploitation constaté au compte administratif 2015 du port de Rosbras comme suit au budget primitif 2016 :

- section d'investissement : 10 600.00€ au compte 1068
- section de fonctionnement : 26 511.70€ au compte 002

Précise que l'excédent de la section d'investissement 69 963.71€ est repris à la section d'investissement du budget 2016.

Adopté à l'unanimité

*Budget primitif 2016

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2016 du port de Rosbras qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- en section d'exploitation à 85 432.95€ HT
- en section d'investissement à : 108 093.46€ HT

Précise que ce budget ne sera exécutoire qu'après avis du Conseil portuaire.

Adopté à l'unanimité

↳ Mouillages de Goulet Riec

Madame MASSE présente les différents comptes

1) Comptes administratif et de gestion 2015

Section d'exploitation

Les dépenses et les recettes du budget 2015 s'équilibraient à 27 194.24€. Les réalisations sont les suivantes: dépenses 11 682.37€, recettes 27 495.58€ dont d'excédent reporté de 16 194.24€ soit un excédent de clôture 15 813.21€. Cet excédent sera repris à la section de fonctionnement du budget 2016.

Section d'investissement :

Les prévisions étaient de 14 672.53€ en dépenses et recettes. Il n'y a pas eu de dépenses en 2015. Les recettes s'élèvent à 14 163.13€ soit un excédent de clôture de 14 163.13€.

Conseil municipal du 17/03/2016

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du Percepteur.
L'excédent d'investissement sera donc intégralement repris en section d'investissement 2016.

2) Budget primitif 2016

Les prévisions s'équilibrent en dépenses et recettes à :

Section d'exploitation : 27 237.71€. Elle se caractérise par la prévision d'honoraires pour le bureau d'études chargé du dossier environnemental et patrimonial de la zone de mouillages de Coat Melen que l'Etat confiera à la collectivité.

Section d'investissement: 14 793.28€. L'essentiel de cette somme est prévu pour la remise en état des mouillages si nécessaire.

*Compte administratif

Monsieur le Maire se retire et madame FORMOSA, 1^{ère} Adjointe, Présidente de séance, soumet au vote le compte administratif 2015.

Le Conseil municipal procède au règlement définitif du budget 2015 des mouillages de Goulet Riec comme suit :

Section	Résultat de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2015		Résultats de clôture 2015	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
Exploitation		16 194.24	11 682.37	11 301.34		15 813.21
Investissement		13 957.48		205.65		14 163.13
TOTAL		30 151 72	11 682.37	11 506.99		29 976.34

Approuve l'ensemble du compte administratif 2015 des mouillages de Goulet Riec, conforme au compte de gestion dressé par le percepteur.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et crédits annulés.

Adopté à l'unanimité

*Compte de gestion

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion 2015 de Goulet Riec dressé par le Comptable du Trésor, certifié exact par le receveur des Finances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté : à l'unanimité

*Budget primitif 2016

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2016 des mouillages de Goulet Riec, qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

- en section d'exploitation à 27 237.71€
- en section d'investissement à 14 793.28€

Précise que ce budget ne sera exécutoire qu'après avis du Conseil Portuaire.

Adopté : à l'unanimité

④ Régie funéraire

Monsieur le Maire présente les différents comptes, en précisant que ce budget a été construit comme auparavant mais que les discussions relatives à la fin de la régie sont toujours en cours.

1) Comptes administratif et de gestion 2015

Section d'exploitation :

Les prévisions de dépenses et de recettes 2015 s'équilibraient à 10 100€.

Les réalisations sont les suivantes : en dépenses 8517.36€ dont la reprise du déficit 2014 et en recettes à 14650.46€. La section d'exploitation présente donc un excédent de 6133.10€, repris sur la section de fonctionnement 2016. Cet excédent est lié au fait que le budget de la régie funéraire n'a pas remboursé au budget de la commune les frais de personnel de l'année 2015 (12 366.00€). En 2015, le nombre d'heures consacrées aux travaux funéraires s'est élevé à 598 heures 30.

Section d'investissement :

Les prévisions s'équilibraient à 304.90€. Il n'y a pas eu de réalisations.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du Percepteur.

2) Budget primitif 2016

Section d'exploitation

Dans l'attente d'une décision sur les évolutions envisagées de ce service, il est proposé un budget primitif analogue aux années précédentes.

Les propositions de dépenses et recettes s'équilibrent à 16 633.10€. Les dépenses sont principalement constituées par les frais de personnel. Les recettes du service sont prévues à hauteur de 10 500€ et 6 133.10€ d'excédent. Ces recettes permettent de rembourser les frais de personnel 2015 mais pas ceux de 2016.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 304.90€.

*Compte administratif

Monsieur le Maire se retire. Madame FORMOSA, 1^{ière} Adjointe, Présidente de séance, soumet le compte administratif au vote.

Le Conseil municipal procède au règlement définitif du budget de la régie funéraire 2015, comme suit :

Section	Résultat de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2015		Résultats de clôture 2015	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
D'exploitation	4 901.57		3615.79	14 650.46		6133.10
Investissement		304.90				304.90
TOTAL	4901.57	304.90	3615.79	14650.46		6438.00

Approuve l'ensemble du compte administratif la régie funéraire année 2015, conforme au compte de gestion dressé par le percepteur.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et crédits annulés.

Adopté à l'unanimité

*Compte de gestion

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion 2015 de la régie funéraire dressé par le Comptable du Trésor, certifié exact par le receveur des Finances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté à l'unanimité

*Budget primitif 2016

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2016 de la régie funéraire qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- En section d'exploitation à 16 633.10€
- En section d'investissement à 304.90 €

Précise que :

- L'excédent constaté à section d'investissement de l'exercice 2015 (304.90€) est repris sur l'exercice 2015.
- l'excédent constaté à la section de fonctionnement de l'exercice 2015 (6133.10€) est repris sur l'exercice 2016.

Adopté à l'unanimité

⑤ Budget de la ZA de Trébellec

Monsieur le Maire présente les différents comptes

1) Compte administratif et compte de gestion 2015

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibraient à 206 280.67€. Il n'y a pas eu de réalisations toutefois le déficit constaté en 2014, 47 731.00€, est à reprendre au budget 2016.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibraient à 308 068.48€. Il n'y a pas eu de réalisation, il reste du terrain à vendre. Le déficit constaté en 2014, 84 211.67€ est repris au budget 2016. Le montant de la cession Louvel apparaîtra en 2017.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du Percepteur.

1) Budget primitif 2016

La section de fonctionnement proposée s'équilibre en dépenses et recettes à 206 280.67€.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 260 337.48€.

*Compte administratif

Monsieur le Maire se retire. Madame FORMOSA, 1^{ière} Adjointe, Présidente de séance, soumet le compte administratif au vote.

Le Conseil municipal procède au règlement définitif du budget 2015 de la ZA de Trébellec comme suit :

Section	Résultat de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2015		Résultats de clôture 2015	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
D'exploitation	47 731.00		0.00	0.00	47 731.00	
Investissement	84 211.67		0.00	0.00	84 211.67	
TOTAL	131 942.67				131 942.67	

Approuve l'ensemble du compte administratif 2015 de la ZA de Trébellec, conforme au compte de gestion dressé par le percepteur.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et crédits annulés.

Adopté à l'unanimité

*Compte de gestion

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion 2015 de la zone de Trébellec dressé par le Comptable du Trésor, certifié exact par le Receveur des Finances, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

Conseil municipal du 17/03/2016

*Budget primitif 2016

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2016 de la Z.A. (Zone d'Activités) de Trébellec qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- en section d'exploitation à 206 280.67€
- en section d'investissement à 345 237.48€

Adopté à l'unanimité

⑥ Tarifs communaux Ports, mouillages : fixation des tarifs saisonniers Place Ilminster : droit de place

Madame LE MAOUT rappelle qu'au mois de décembre 2015, le Conseil municipal a voté les différents tarifs communaux. Ceux des bateaux de passage n'avaient pas été votés dans l'attente du vote de ses tarifs par la commune de Névez. En effet, pendant la période estivale Névez met un agent à disposition pour collecter les redevances dues par les bateaux de passage séjournant sur les mouillages du port de Rosbras. Névez ayant adopté ses tarifs, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la même tarification.

De même le Conseil municipal a voté le tarif du droit de place, pour les commerçants s'installant place d'Ilminster, à 10.10€ par jour. Suite à des remarques de commerçants, la commission économie du 11 février 2016 propose de créer également le tarif de 90.00 € le trimestre pour fidéliser la venue des ambulants.

Le Conseil municipal fixe les tarifs suivants :

- bateaux de passage conformément à l'annexe jointe à la présente délibération
- commerces ambulants, place Ilminster : maintien du tarif journalier ; forfait trimestriel : 90.00€.

Adopté à l'unanimité

B/Administration générale

① Quimperlé Communauté : modification statutaire

a) Modification statutaire : élargissement de la compétence sportive

Madame LE MAOUT indique que le Conseil communautaire du 25 février 2016 a décidé de prendre en compte la mise en place d'une aide aux sportifs espoirs du territoire, la possibilité d'un soutien aux manifestations sportives d'envergure ayant un retentissement médiatique important, le transfert du gymnase à la commune de Bannalec, ainsi que le financement d'équipements sportifs communaux uniques sur le territoire et homologués

- Le transfert à la communauté de la base de canoë de St Nicolas (Quimperlé)
- Le financement d'associations sportives d'intérêt communautaire dont l'activité est exclusivement liée à l'occupation d'un équipement communautaire.

De ce fait le Conseil communautaire a décidé de modifier les statuts de la communauté en ce sens.

Monsieur le Maire rappelle que depuis longtemps la communauté s'est engagée sur le nautisme : c'est une compétence historique

b) Espaces naturels sensibles – coordination : approbation du libellé de compétence

madame LE MAOUT fait savoir que le Conservatoire du Littoral et le Département possèdent 446 ha de terrains classés en espaces naturels sensibles (E.N.S.), compte tenu de leur intérêt écologique, faunistique, floristique, paysager et historique. En application des articles L. 322-9 et suivants du code de l'environnement et l'article L. 142-10 du code de l'urbanisme, la gestion et l'ouverture au public ont été confiées aux cinq communes sur lesquelles se situent ces espaces : Clohars-Carnoët, Moëlan-sur-Mer, Riec-sur-Bélon, Guilligomarc'h et Querrien.

La dispersion des sites et le nombre de communes gestionnaires ne permettent pas d'optimiser leur maintien en état, ni leur valorisation. Dans le but d'améliorer la situation, le Conservatoire et le Département ont sollicité Quimperlé Communauté, en 2012, pour prendre en charge leur gestion. Les différents échanges entre les parties concernées, ainsi que les visites réalisées sur

d'autres territoires, montrent l'intérêt d'une coordination par Quimperlé Communauté, qui agirait comme chef de file pour une gestion cohérente des sites sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil communautaire du 25 février 2016 a décidé de cette prise de compétence dans les termes suivants : « Coordination de la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) situés sur le territoire communautaire et propriétés du Conseil Départemental du Finistère et du Conservatoire du littoral : soutien technique aux communes gestionnaires et aux propriétaires pour la définition des besoins de gestion, le suivi des programmes de travaux, la mise en réseau des différents acteurs/partenaires et valorisation des espaces ».

Monsieur GUYADER s'étonne de voir le Département et le Conservatoire du littoral laisser la gestion car en général c'est plutôt l'inverse !

Monsieur JAFFRE explique que le département confie généralement la gestion à divers partenaires comme l'ONF. Dans le cas précis une gestion cohérente a été voulue et le Département va accompagner financièrement cette coordination.

Le Conseil municipal prend acte de l'élargissement de la compétence sportive de Quimperlé communauté.

Emet un avis favorable à la prise de compétence: « Coordination de la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) situés sur le territoire communautaire et propriétés du Conseil Départemental du Finistère et du Conservatoire du littoral : soutien technique aux communes gestionnaires et aux propriétaires pour la définition des besoins de gestion, le suivi des programmes de travaux, la mise en réseau des différents acteurs/partenaires et valorisation des espaces ».

Adopté à l'unanimité

② Association : renouvellement de la convention de partenariat avec le CAR

Madame LE MAOUT rappelle qu'en avril 2013, suite à la prise de compétence « tourisme » par la Cocopaq, un partenariat a été instauré entre le Comité d'Animation Riécois (CAR) et la collectivité pour l'animation de la commune. Ce partenariat a bien fonctionné. Ce sont 15 associations qui, fin janvier 2016, adhèrent au CAR et bénéficient de la mutualisation des matériels. Il est proposé de renouveler la convention. Des modifications sont apportées à la convention initiale pour préciser certains points.

Monsieur JAFFRE précise que l'association souhaitait obtenir une subvention plus importante mais la commune a fait une proposition par laquelle elle soutiendra les actions par de l'acquisition de matériels comme des billigs, par exemple.

Le Conseil municipal renouvelle la convention de partenariat avec le l'association Comité d'Animation Riécois (CAR).

Autorise monsieur le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

C/ Personnel communal

① Tableau des effectifs : modification

Madame LE MAOUT informe le Conseil municipal qu'au tableau des effectifs le poste de chargé de la communication est prévu au grade d'adjoint administratif (grade sur lequel avait été recruté l'agent précédent), il est proposé de le modifier pour établir ce poste sur le grade de rédacteur. Dans le même temps le poste de rédacteur contractuel chargé de la communication sera supprimé dès la nomination de l'agent.

Monsieur le Maire précise que cette modification n'entraînera pas de coût budgétaire supplémentaire.

Le Conseil municipal modifie comme suit le tableau des emplois :

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTE POURVU	POSTE VACANT	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Pôle administratif	Chargé de communication et développement	rédacteur	rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	0	1	TC

Supprime l'emploi de chargé de communication contractuel dès la nomination d'un fonctionnaire sur le poste prévu au tableau des emplois.

Adopté à l'unanimité

II) AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE

A/ Affaires scolaires

① Dotations scolaires des écoles publiques (dotations, projets pédagogiques)

Madame LE MAOUT indique qu'il est proposé au Conseil municipal d'augmenter de 1% (arrondi suivant le cas) les différents montants des dotations versées aux écoles publiques. Il s'agit des dotations concernant l'achat de fournitures pédagogiques, de petit matériel et de livres.

La même proposition est faite pour les dotations pédagogiques qui permettent aux quatre écoles de la commune de prévoir des activités comme des visites de musées, des voyages ou des sorties scolaires.

La somme prévue au budget pour les dotations scolaires aux écoles publiques est d'un montant de 26 035.96€ dont 21 516€ de fournitures scolaires. Celle prévue pour la dotation «projets pédagogiques» est de 15 657.15€.

Madame FORMOSA rappelle qu'en 2015 il n'y avait pas eu d'augmentation du montant individuel des dotations.

Le Conseil municipal Fixe comme suit le montant des dotations scolaires pour l'année 2016 :

DOTATION Par enfant sauf dotation téléphone	MONTANT 2016 en €	Modalités de règlement
PETITES FOURNITURES	46.80	Sur facture
PETIT MATERIEL		Sur facture
Maternelle	25.50	
Primaire	28.50	
JOUET DE NOEL (Enfants de maternelles et CP)	13.75	Sur facture
Dotation (informatique)	6.50	Versement à la coopérative
Dotation Affranchissement	1.09	Versement à la coopérative
Dotation papier	3.85	Sur facture
Dotation pharmacie	1.08	Sur facture

Précise qu'une somme de 346,40€ est prélevée sur la dotation petite fourniture pour l'acquisition de livres de bibliothèque. Cette somme est imputée à l'article 6065. Le règlement s'effectue sur facture.

Fixe comme suit le montant 2016 des dotations projets pédagogiques destinées aux écoles publiques :

Intitulé	Montant par élève en €
Unité pleine, élève de CM2	121.15
Demi – unité, élèves de CP jusqu'au CM1	60.57
Quart d'unité, élève de maternelle	30.28

Adopté à l'unanimité

Conseil municipal du 17/03/2016

② Dotation de l'école du Sacré Cœur

Madame LE MAOUT rappelle que la commune a passé en 1993 un contrat d'association avec l'école du Sacré-Cœur par lequel la collectivité s'est engagée à verser une somme par enfant pour le fonctionnement de l'école (frais d'entretien, fournitures scolaires, fluides). Les dépenses liées à des investissements ne sont pas concernées par ce contrat et sont à la charge totale de l'école. Il est proposé de verser pour le fonctionnement de l'école primaire la somme de 373.08€ par enfant soit au total 11 192.40€ (seuls les enfants dont les parents sont domiciliés à Riec sur Bélon sont pris en compte soit 30 enfants).

En 2012, le Conseil municipal a décidé une prise en charge du personnel ATSEM sur la base de 1,211 équivalent temps plein. C'est ce système qui est reconduit. La somme à verser serait donc de 27 880.00€.

Le forfait par enfant de maternelle pour les dépenses d'enseignement, d'entretien et de fluides est de 344.11€ (19 élèves).

Total du forfait maternelle : 34 418.09€.

La somme totale à verser à l'école du Sacré-Cœur est donc de 45 610.49€ à laquelle s'ajoute le forfait dotation pédagogique s'élève à 2695.32€.

Monsieur le Maire propose que le vote soit scindé d'une part sur le forfait maternelle et d'autre part sur le forfait primaire.

Indique que le montant de la participation communale 2016 au fonctionnement de l'école du Sacré Cœur est de 45 610.49€ (dont 34 418.09€ pour le forfait maternelle et 11 192.40€ pour le forfait primaire). Cette somme sera versée en quatre fois.

Fixe comme suit le montant 2016 des dotations projets pédagogiques destinée à l'école privée du Sacré Cœur.

Intitulé	Montant par élève en €
Unité pleine, élève de CM2	121.15
Demi – unité, élèves de CP jusqu'au CM1	60.57
Quart d'unité, élève de maternelle	30.28

Précise que concernant l'école du Sacré Cœur seuls les enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune de Riec sur Bélon (liste émanant de l'Inspection académique) entrent dans le calcul de la dotation.

Adopté.

Dotations «maternelle» : Pour; 15 Contre 9 : L. ANDRIEUX, O. BARBEDETTE, C. FLORIT, J. FURIC, J. GUETTE, JP. GUYADER, C. HUS, J. TALGORN, V. PRUVOST, Absentions 3 D. CADO, S. LE BRETON, B. LE COZ

Dotations «primaire» : Pour 16, Abstentions 11 : L. ANDRIEUX, O. BARBEDETTE, C. FLORIT, J. FURIC, J. GUETTE, JP. GUYADER, C. HUS, S. LE BRETON, B. LE COZ, J. TALGORN, V. PRUVOST.

III) DIVERS :

① Zone de Kerandréo : échange de terrain sans soulte

Madame LE MAOUT indique que par délibération du 24 mars 2015, le Conseil municipal a autorisé l'échange de terrains entre la Société RIA ENVIRONNEMENT et la Commune, la Société RIA ENVIRONNEMENT cédant une parcelle cadastrée ZC 177 d'une superficie de 574 m² à la Commune qui cède en contre échange, une parcelle cadastrée ZC numéro 180 d'une superficie de 630 m².

La valeur vénale des terrains a été fixée à 5,50 € HT le m². Les négociations préalables initiées par la Commune avec la Société RIA ENVIRONNEMENT en vue de l'aménagement de la voirie communale de la zone de Kerandréo devait permettre un échange portant sur des surfaces identiques

de part et d'autre des co-échangistes, de sorte qu'aucune soulte ne devait être supportée par l'une ou d'autre des parties.

Suite au passage du géomètre sur le terrain et compte-tenu de la configuration des lieux, il n'a pas été possible de déterminer deux parcelles de superficie identique, la parcelle cédée par la Commune au profit de Société RIA ENVIRONNEMENT étant de 630 m² alors que la parcelle cédée par la Société RIA ENVIRONNEMENT au profit de la Commune est de 574 m². De ce fait il est nécessaire que le Conseil confirme l'échange de terrains entre la Société RIA ENVIRONNEMENT et à la Commune, la Société RIA ENVIRONNEMENT cédant une parcelle cadastrée ZC 177 d'une superficie de 574 m² à la Commune qui cède en contre échange, une parcelle cadastrée ZC numéro 180 d'une superficie de 630 m² en précisant que l'échange sera réalisé sans soulte de part et d'autre.

Le Conseil municipal confirme l'échange de terrains de terrains entre la Société RIA ENVIRONNEMENT et à la Commune, la Société RIA ENVIRONNEMENT cédant une parcelle cadastrée ZC 177 d'une superficie de 574 m² à la Commune qui cède en contre échange, une parcelle cadastrée ZC numéro 180 d'une superficie de 630 m².

Précise que la valeur vénale de chaque terrain a été fixée de manière identique à 3.465,00 € HT. et que l'échange sera donc réalisé sans soulte de part ni d'autre.

Confirme que Me Alain GRALL, notaire à GUISCRIF, est en charge de la rédaction de l'acte et que les frais notariés, de géomètre et de clôture le long de la voie à créer sont à la charge de la collectivité. Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir

Adopté à l'unanimité

② Décisions L 21 22 22: compte-rendu

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122.22 en matière d'urbanisme et des décisions suivantes :

Le 16 février 2016

Passé avec la société BEWIDE, 1 Place de Strasbourg -29200 BREST, un contrat de un an reconductible par année sans pouvoir excéder 4 ans, pour la mise en vente aux enchères du matériel réformé de la commune sur l'un des sites référencés sur le portail WEBENCHERES.

Précise que la date d'effet de cette convention est fixée au 04 février 2016.

Indique que le montant forfaitaire annuel des prestations indiquées au contrat est de 0.00€ HT et que le droit d'usage WEBENCHERES sera de 10% du montant des ventes réalisées, commission sur laquelle s'appliquera le taux de TVA en vigueur.

Le 16 février 2016

Passé et signé avec chaque plaisancier ayant obtenu un mouillage pour l'année 2016, un contrat portant autorisation d'occuper un mouillage sur Rosbras et Goulet-Riec.

Le 16 février 2016

Passé avec le bureau d'études LE BIHAN, 54 impasse de Trévalaire 29300 Quimperlé, une convention de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de pistes cyclables.

Précise que le montant des honoraires est fixé à 6400.00€ HT.

Le 16 février 2016

Passé et signé avec la société D-Fibrillateur, ZI les Iles, 13 rue Alfred Nobel 69320 FEYSIN, un contrat d'une durée de 1 an reconductible par année sans pouvoir excéder 5 ans, pour l'entretien et la maintenance des deux défibrillateurs de marque ZOLL AED PLUS installés dans le hall de la salle polyvalente et dans le jardin de la Mairie de la Commune de RIEC SUR BELON.

Indique que le montant annuel de cette prestation est fixé forfaitairement pour les deux appareils à la somme de 316,80 € TTC et prendra effet à la date de validation du devis pour le changement du coffre extérieur avec alarme et chauffage de marque AIVIA se trouvant dans le jardin de la Mairie.

Le 16 février 2016

Passé avec le bureau d'études SBEA, centre d'affaires La Découverte 39 rue de la Villeneuve 56100 Lorient, une convention de maîtrise d'œuvre pour la tranche N°5 de l'extension des réseaux d'assainissement collectif (secteur de Coat Pin).

Précise que le montant des honoraires est fixé comme suit : taux de rémunération 2,95% (forfait de rémunération 8850,00€ HT).

Le 24 février 2016

Passé et signé avec l'Espace des sciences, 10 cours des Alliés 35000 Rennes, un contrat de mise à disposition d'exposition pour l'exposition « Une année de biodiversité en Bretagne ».

Précise que le coût de la prestation est fixé à 108,00€.

Le 1^{er} mars 2016

Passé avec la société Start Informatique, Boulevard du Général de Gaulle – BP 30 – 56272 Ploemeur, un contrat de mise à disposition du logiciel de gestion de planning, pour l'année 2016.

Indique que le contrat entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

Précise que la redevance est fixée à 990€ HT, maintenance annuelle incluse.

Précise que le contrat est résiliable par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date anniversaire de celui-ci.

Le 04^{er} mars 2016

Renouvelle le contrat passé avec SFR pour la flotte des mobiles, utilisés par les services communaux.

Précise que la collectivité bénéficie de l'offre « ligne mobile initial, éco avantage ».

Le 04^{er} mars 2016

Passé avec la société Rodriguez Gégó, 4 Route du stade Kroaz Avalou BP23 - 29940 la Forêt Fouesnant, l'avenant n°1 au marché cloisons/plafonds, lot n° 3, pour le réaménagement de la crèche.

Précise que le nouveau montant du marché avec l'avenant n°1 est de 18 543.21€ HT.

(Montant du marché initial: 16 479.21 € HT, Montant de l'avenant N°1 : 2 064.00€ HT).

Questions diverses

Monsieur PRUVOST souhaite préciser que concernant la piste cyclable route de Quimperlé, il y aura bien un aménagement de cette voie d'entrée du bourg et à cette occasion la piste cyclable sera matérialisée.

Monsieur FURIC estime que les pistes cyclables et l'embellissement de l'entrée du bourg sont des plus-values pour la commune et notamment pour la vente des terrains du lotissement des Asphodèles.

Il ajoute qu'aujourd'hui il y a encore des subventions pour ces aménagements.

Madame LAVANANT évoque le terrain dit de « rous cabane » à Coat Pin, suite à l'envoi du courrier de la mairie relatif à la mise en place éventuelle de la procédure « biens vacants ». Le souhait des riverains est que ce terrain serve à tous et ne soit pas vendu à une seule personne. Elle fait part de l'inquiétude des riverains.

Monsieur le Maire rappelle que ce terrain enclavé situé au nord de la rue de la rose des vents fait partie d'une succession non réglée depuis 1925. Ce terrain reste difficilement constructible du fait des affleurements rocheux. N'étant pas entretenu notamment en cœur d'îlot il y a des risques d'accident, de départ de feu. L'idée de la commune n'est pas d'en devenir propriétaire, il s'agit avant tout de savoir si chaque riverain souhaite acquérir un morceau et l'entretenir.

Madame LAVANANT demande si la pose de chicanes à Keranna/Kergroes aurait évité le nouvel accident qui vient d'avoir lieu.

Monsieur le Maire répond que suite aux accidents qui se sont déroulés à cet endroit la collectivité a voulu faire un test avec la pose de chicanes. Il fallait essayer quelque chose.

Monsieur le Maire souhaite ensuite intervenir à propos de l'Accueil des déboutés du droit d'asile suite à la demande de l'association « Cent pour un toit ».

« Je tenais à vous informer, même si cela relève de mes délégations de signature, que je vais signer un bail à titre exceptionnel et transitoire avec l'association « cent pour un toit ».

Avec Jocelyne, Annie et Vincent, nous avons eu de nombreux échanges avec les bénévoles de cette association, soit lors de leur réunion publique il y a 15 jours, soit lors des rendez-vous, soit en commission la semaine passée.

La situation des étrangers concernés reste complexe à comprendre tant elle peut être relativement floue, du moins aux premiers abords. Cela demande donc de l'intérêt et de la bonne volonté pour bien comprendre les tenants et aboutissants. Il faut notamment bien différencier les réfugiés de guerre et les demandeurs d'asile. Je vous rappelle par ailleurs que le logement du 1^{er} étage du Foyer soleil a été fléché il y a plusieurs mois pour l'accueil de réfugiés de guerre, en lien avec la Préfecture.

Après mûre réflexion et de nombreux échanges, notamment en commission, notre équipe propose la position suivante :

- Par un courrier au Préfet, je souhaite lui rappeler que la commune de Riec sur Bélon est ouverte à la question de l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asiles. Nous accueillons positivement, dans la limite de nos responsabilités, deux logements CADA dans le parc privé. Si nous devons aujourd'hui nous interroger sur la situation des familles déboutées du droit d'asile, c'est hors du cadre normal de nos responsabilités, et parce que l'Etat n'apporte pas de réponse jugée satisfaisante à la situation de ces personnes, certes déboutées du droit d'asile, mais qui restent titulaire d'une carte de séjour en règle.
- La commune mettra à disposition le logement du 1^{er} étage du foyer soleil à l'association "Cent pour un toit" sous réserve d'un bail bien entendu (à titre exceptionnel et transitoire), d'un paiement par l'association des fluides et d'un départ impératif du logement en juillet, une fois l'année scolaire terminée. Cette réponse doit permettre l'achèvement de la scolarité des enfants d'une des familles concernées.
- Cette mise à disposition sera effective à partir des jours prochains et a fait l'objet d'une information auprès de la Préfecture.
- La commune poursuit les échanges sur la rénovation et la location de cet appartement à l'association "L'Abri côtier" avec l'objectif de ne pas laisser plus longtemps ces logements vacants. Cela nécessite toutefois l'étude, avec l'association, du cadre et du financement d'un tel partenariat ».

Madame LAVANANT indique que lors de la réunion de la commission affaires sociales une personne a évoqué la présence de 9 hommes pouvant venir de Calais et souhaite en savoir plus.

Monsieur le Maire confirme qu'il n'a pas eu d'informations ni de contact officiel. Ces personnes seraient là sous l'égide du CADA. Cet organisme n'a pas obligation d'informer les mairies. Il souligne qu'en tant qu' élu, la présence de demandeurs d'asile sur la commune, n'a pas posé de problème.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40.

Le Maire
Sébastien MIOSSEC

